

Tenue vestimentaire

M. Smith: Il s'agit, je crois en l'occurrence, madame le Président, d'une chasse aux sorcières aussi bien que d'un coup de sonde. On vous a demandé d'établir un précédent quant à ce qui constitue une question de privilège. Je ne crois pas que vous soyez en mesure de le faire. Le précédent rapporté dans *Erskine May* a trait à l'affaire Profumo à Westminster, mais il ne s'applique nullement ici. La réputation et la carrière de certaines gens sont en cause. Je ne crois pas qu'on puisse tenir à la légère ces réputations et compromettre ces carrières. Il faut pouvoir fournir des preuves ou se taire. J'espère que les députés d'en face le feront ou qu'ils laisseront tomber cette affaire.

Mme le Président: Il est de mon devoir, je crois, étant donné l'intérêt que la Chambre manifeste à ce sujet et les divers arguments présentés de prendre cette affaire en délibéré.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TENUE VESTIMENTAIRE DES DÉPUTÉS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Je soulève la question de privilège si c'est bien le moment. C'est dans un domaine un peu moins sérieux. Bref, on m'a signalé qu'à la page 13920 du *hansard* du 10 décembre 1981 le député de York-Est (M. Collenette) a déclaré: «C'est peut-être un petit détail insignifiant»—il faut dire que c'est sa spécialité—et a signalé à la Chambre que je ne portais pas le veston et la cravate.

Je ferai remarquer que je portais le veston, mais pas la cravate. J'avais cru comprendre, madame le Président, depuis la fois où le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) avait eu droit au même reproche, qu'il était en effet possible de porter un col roulé à la Chambre.

M. Nielsen: Non!

M. Waddell: Je remarque que le ministre d'État (Mines) (M^{me} Erola) porte une cravate aujourd'hui. Je l'en félicite. J'en porte également une pour l'occasion; mais demain le député n'en portera peut-être plus. Je me demande, madame le Président, s'il n'est pas possible de venir à la Chambre sans cravate lorsqu'on ne pose pas de question ou qu'on ne demande pas la parole.

Pour être parfaitement logique, j'ai l'impression qu'en 1981, on devrait pouvoir venir à la Chambre avec un beau col roulé et un élégant veston. Cette exigence me semble archaïque et rétrograde. A ma connaissance, elle ne figure nulle part par écrit. Bien sûr, je m'en remets à la décision de la présidence. J'aimerais qu'on éclaircisse les choses.

Mme le Président: J'ai éclairci les choses hier, en l'absence du député. Ni le Règlement, ni la tradition n'ont changé malgré plusieurs tentatives de la part de certains députés et du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) qui, je crois, portait une cravate par-dessus son col roulé. La

tradition n'a pas changé. Pour venir à la Chambre, et à plus forte raison pour obtenir la parole, les députés doivent porter un veston, une chemise et une cravate. Sauf avis contraire, tel est le décorum que je m'efforcerai de préserver.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Madame le Président...

Mme le Président: Ce que je viens de dire n'a pas éclairé le député?

M. Waddell: Je suppose que les députés du sexe féminin sont exemptés, madame le Président?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Naturellement, la tenue vestimentaire qui convient à une femme député n'est pas la même que celle qui convient à un député du sexe masculin. Cela va de soi!

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Français]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT DU 5^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 5^e rapport du comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, et je remercie les honorables leaders de la Chambre de leur habituelle courtoisie en acceptant que je puisse, dès aujourd'hui, à la suite du consentement unanime qu'ils me donneront, adopter le rapport lorsque, madame le Président, vous appellerez les motions.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

● (1250)

[Traduction]

PÉTITIONS

M. CLARK—LES EFFETS DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par 270 propriétaires de Scarborough, la circonscription même du ministre chargé du logement où je me suis rendu il y a deux jours. Les signataires de cette pétition, faute de pouvoir obtenir quoi que ce soit de leur représentant à la Chambre au sujet du logement, m'ont demandé de me faire le porte-parole ici même de leurs intérêts. C'est la raison pour laquelle je présente à la Chambre une pétition concernant les taux d'intérêt et signée par 270 propriétaires de Scarborough, en Ontario.